

Conseil aux entreprises et Formation continue

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 72 47 00986 47 auprès du préfet de région Nouvelle Aquitaine. Application de l'article R. 6351-6 du Code du travail. N° RNE : 0470000V

Comptabilité publique hospitalière

Durée : 2 journées de 7 h/j (14 h)

Sessions:

Lieu: 100% en distanciel

Du 30 au 31 janvier 2024 Du 15 au 16 février 2024 Du 04 au 05 avril 2024 Du 29 au 30 juillet 2024 Du 11 au 12 septembre 2024 Du 28 au 29 novembre 2024 Du 10 au 11 décembre 2024

Public concerné :

Agents des services administratifs, financiers ou comptables des établissements publics de santé. Toute personne souhaitant se former à la comptabilité publique hospitalière.

Prérequis: Toute personne possédant ou pas des notions comptables

Animateur(trice): Comptable diplômé(e) Bac+5 minimum et compétences professionnelles

Action et sanction de l'action :

Action: article L. 6313-1-1° du Code du travail Sanction: Attestation individuelle de formation avec résultat de l'évaluation et Certificat de réalisation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap: Plateforme solutions avec d'accessibilité

Modalités et délais d'accès :

A réception du formulaire d'inscription et du règlement global sauf pour les organismes publics, une convention de formation vous sera adressée, à nous retourner dûment signée et revêtue du cachet de l'établissement.

Compétences visées : Enregistrer les titres et les mandats ainsi que les écritures de fin d'exercice de la journée complémentaire

Tarif: 1 414,00,00 € (Mille quatre cent quatorze euros) / apprenant. TVA non applicable, art. 261.4.4° a du CGI

🗖 Objectifs :

Connaître les principes de base de la comptabilité hospitalière. Acquérir les mécanismes du fonctionnement des comptes. Savoir gérer les titres et les mandats. Etre apte à comptabiliser les opérations de la journée complémentaire.

Programme :

La spécificité de la comptabilité hospitalière

Les principes de base de la comptabilité Qu'est-ce que la comptabilité hospitalière ? La nomenclature M21

La coresponsabilité ordonnateur/comptable

► Les mécanismes comptables

Les recettes hospitalières

Le fonctionnement des comptes de bilan Le fonctionnement des comptes de résultat Etablir un bilan et compte de résultat

► La gestion des titres et des mandats

Les titres de recettes, prise en charge, réductions ou annulations. Le recouvrement de créances

Les mandats de paiements, prise en charge, réductions ou annulations.

La dématérialisation

► La iournée complémentaire

La comptabilisation des immobilisations La comptabilisation des amortissements La valorisation des stocks

Calcul des intérêts courus

La régularisation des charges et produits constatés d'avance, des charges à payer et des produits à recevoir

Méthodes mobilisées modalités d'évaluation:

Classe virtuelle: Plateforme Microsoft Teams Positionnement en amont. Documents pédagogiques transmis au participant. Réalisations de cas réels pour faciliter l'assimilation des concepts abordés. Evaluation des acquis. Evaluation à chaud et à froid de la formation.

> **Contact:** Josiane DELRIEU 05 53 47 90 93 formation@jd-developpement.com



FORMULAIRE D'INSCRIPTION Formation continue

Dispositif de Formation : Plan ☐ Autre ☐

Intitulé de la Formation : « COMPTABILITE PUBLIQUE HOSPITALIERE »

Date de la Session :

ETABLISSEMENT	
Raison sociale :	
•	
Code postal :	Ville:
	SIRET:
	FINESS:
Nom du responsable :	Effectif:
Fonction:	OPCO:
APPRENANT	
NOM :	
Prénom :	M
Fonction:	Etes-vous en situation de handicap ? Oui ☐ Non ☐
	Avez-vous besoin d'aménagements ? Oui
MODALITES D'INSCRIPTION	
Ce formulaire vaut acceptation des conditions générales de vente disponibles sur notre site Internet http://jd-developpement.fr	Date Nom du signataire, signature et cachet
A réception du formulaire d'inscription et du règlement global sauf pour les organismes publics, une convention de formation vous sera adressée, à nous retourner dûment signée et revêtue du cachet de l'établissement.	
JD Développement a opté pour le régime d' exonération de la TVA (article 261-4-4°a du CGI).	